
Intégration harmonieuse des activités minières aux territoires

Forum sur l'intégration des activités minières tenu le 26 janvier 2023 au palais des congrès de Gatineau
Participants d'Amherst : Luc Tremblay, conseiller, Robert Laperrière, conseiller.
14 conférenciers, plus de 200 participants.



Le mot de bienvenue est fait par la mairesse de Gatineau Mme **France Belisle**.

Le président de l'UMQ, M. **Daniel Côté**, nous explique l'importance d'avoir de bons outils pour faire passer le concept de l'accessibilité sociale.

Le maire de Thurso, M. **Benoit Lauzon** nous parle de sa vision de l'intégration harmonieuse. Il n'est pas contre tout développement d'activités minières, mais le tout doit se faire selon un cadre bien défini. Les municipalités doivent avoir un « droit de veto ».

L'UMQ a invité le conférencier, chroniqueur et journaliste, M. **René Vézina**, pour répondre à des questions préformatées.

- Ici au Québec, nous sommes chanceux. Nous avons de tout dans notre « sous-sol ».
- On a du lithium, du graphite, des terres rares et même du diamant.
- La question *qui tue* : Comment concilier le développement pour tout le monde ?
- Comment aller chercher les minéraux de façon économique ?
- Le Québec devrait pouvoir partager les bénéfices. On sait que les profits vont au secteur privé et les pertes vont au secteur public.
- Quel est le pouvoir que peuvent avoir les élus ? Qui est réputable ?
- Nous devons faire le lien entre l'extraction, la production et la vente.
- Faut voir clair avant de voir grand !

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, **Mme Blanchette Vézina**, a déclaré, via un vidéo, qu'il faut opter pour une meilleure sensibilisation et avoir de meilleurs outils pour avoir l'acceptabilité sociale nécessaire pour mener à bien les différents projets.

La ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, dit :

- Qu'il faut favoriser l'acceptation sociale !
- Qu'il faut les outils qui correspondent aux attentes du développement des territoires !
- Il y a une méconnaissance du public envers les développements.
- L'objectif est d'avoir un développement minier harmonieux, que les citoyens doivent être fier de ce qui se fait au Québec.
- Les mines et les environs ne sont pas incompatibles.
- Les entreprises doivent faire leur part.

Trois invités pour discuter du rôle incontournable du milieu municipal sur l'intégration des activités minières. M. **Marc Carrière**, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, M. **Marc L'Heureux**, préfet de la MRC des Laurentides et maire de Brébeuf et Mme **Isabelle Perreault**, préfète de la MRC de Matawinie.

Réflexions des trois participants :

- On souligne l'inquiétude des élus. On doit agir avec le TIAM et protéger les territoires.
- « On n'est pas contre, on veut le meilleur en droit. »
- Une question sur l'activité minière vs le tourisme. La réponse est que l'on doit concilier les deux, mais comment ?
- Sur les enjeux : On parle des enjeux des eaux souterraines.
- Mme Perreault souligne comment doit-on concilier l'explorateur et l'exploitant.
- M. L'Heureux souligne que les paysages sont importants et ils ont une valeur. Il ne faut pas les défigurer ou les dénaturer pour en faire une valeur industrielle. Il y a moyen de faire des activités minières dans leurs territoires respectifs en « ciblant ».
- M. Carrière souligne qu'au sujet de la qualité de l'eau, il faut y voir tout de suite.
- Nous devons protéger l'or bleu.
- Sinon qu'est-ce qu'il va arriver après ?



M. **Éric Morency**, directeur de service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Argenteuil, nous parle de son coin de pays. Argenteuil a soumis sa version des TIAM pour leur territoire. Le tout a été refusé par le gouvernement.

Question de Mme Perreault : Ça ne donne pas grand-chose si le gouvernement refuse. Réponse de M. Carrière : Il y a beaucoup d'argent de dépensé pour les différentes analyses. Il est presque impensable que le gouvernement refuse.

M. L'Heureux s'attend à un avis défavorable (régions Laurentides) comme dans Argenteuil.

Mme Perreault suggère qu'il faut trouver un compromis. On ne peut pas satisfaire tout le monde. La population doit comprendre et être « d'accord ».

M. Carrière souligne qu'il faut respecter le schéma d'aménagement. On ne doit pas être court-circuité par les lois des compagnies minières.

M. L'Heureux dit être pour le principe de gagnant/gagnant.



Mme **Julie Reid Forget**, experte en développement minier responsable, nous explique les leviers pour les municipalités dans le développement minier.

Opportunité et enjeux d'une mine :

- La construction : 3 à 5 ans. Le boom économique local. Le stress et les nuisances
- L'exploitation : de 10 à 25 ans. La création d'emplois, la migration. Les effets sur les autres secteurs. La qualité et quantité de l'eau. Le parc à résidu et la cavité.
- La fermeture : de 3 à 5 ans. Contraction économique locale. Restauration minière et restitution.
- Les leviers municipaux : Pour ou contre la mine : Demander de l'ambition écologique et démocratique.
- La prévention et le règlement des différends. Une municipalité qui s'implique le plus tôt possible. Elle prévoit un cadre démocratique municipal pour les grands projets. Protège la cohésion sociale. Accompagne les citoyens affectés. Donne accès aux savoirs.
- Le BAPE est à la fin du processus.

En bref :

- Les minéraux d'avenir sont importants.
- Une mine écologique n'est pas possible, mais... une mine restaurée, qui respecte les aspirations du milieu, les limites écologiques et paie ses externalités sociales et écologiques, c'est possible.
- Les mines dans un milieu habité et villégiateur requièrent des adaptations importantes.

À considérer :

- Une planification territoriale plus démocratique et écologique sur l'opportunité minière avant de s'engager dans l'évaluation d'impact.
- Des ressources additionnelles à la municipalité pour réussir le rôle de conciliation.
- Un cadre financier plus cohérent, unifié et prévisible.

Questions-réponses : Il faut agir lorsque le forage commence.

En deux mots ; donnez-vous du pouvoir.

M. **Benoit Lauzon**, maire de Thurso et préfet de la MRC de Papineau, nous souligne qu'il faut être capable de s'asseoir avec nos gouvernements.

M. **Arnaud Holleville**, directeur du service de l'aménagement de la MRC de Papineau, indique qu'il n'y devrait pas y avoir d'activités minières sans entendre nos préoccupations. Il parle de demander une modification de la loi sur les mines pour donner davantage de pouvoir aux municipalités.

Un TIAM inclut également l'interdiction d'exploitation des sablières.

Il demande d'étendre la bande de protection autour des lacs de 600 m à 1 km.

Également une consultation publique au BAPE pour toutes exploitations, petites ou grandes.

Finalement, un moratoire sur tous nouveaux titres miniers.

Mme **Olive Kamanyana**, conseillère municipale à Gatineau a également participer à cette présentation.

Mme **Josée Méthot**, PDG de l'association minière du Québec, nous dit que les temps ont changé. Il y a 35 projets en développement. Il y a 267 000 claims actifs, dont 75 134, dans le sud du Québec. 20 % des claims font normalement l'objet de travaux d'exploration.

M. **Ugo Lapointe**, cofondateur et porte-parole, nous informe sur le sujet ; 3 conditions pour que l'électrification ait meilleure mine.

- Réduire à la source
- Renforcer l'encadrement environnemental
- Protéger les milieux naturels et les milieux de vie.

Il est en faveur de la filière des batteries. Il faut changer la loi sur les mines. Les TIAM n'existent pas pour les claims déjà établis.

Commentaire de M. Benoit Lauzon : Les industries minières doivent se développer au bon endroit. Il faut protéger les paysages et la qualité de vie.

M. **Simon Poitras**, vice-président de stratège en communication TACT-conseil, nous informe sur l'acceptabilité sociale.

- L'industrie minière est là pour de bon.
- La municipalité et les citoyens ont des droits.
- L'industrie minière a aussi ses droits.
- La relation de confiance commence par une meilleure connaissance.

35 projets

1 apatite
1 cuivre
16 or
4 fer
2 graphite
5 lithium
1 nickel
3 terres rares
2 zinc

Acceptabilité sociale

Le paradoxe : Consultation le plus en amont possible. Pas toutes les réponses disponibles.

Prendre le temps nécessaire : Les promoteurs pressés vont échouer. Les municipalités impatientes peuvent prendre des décisions précipitées.

On doit accepter de ne pas avoir toutes les réponses.

La bibite (acceptabilité sociale)

Point de départ de l'acceptabilité des projets miniers : dès que les bottes foulent le sol.

Les explorateurs ont un rôle important à jouer.

Importance d'implanter les meilleures pratiques dès le jour 1.

Ça va coûter plus cher aux promoteurs, mais ce n'est plus un choix.

Facteur de succès du promoteur

Il n'y a pas de recette infaillible

Il n'y a jamais de copier-coller, la situation change au quotidien.

L'acceptabilité sociale c'est des relations humaines en plus des relations publiques. C'est d'assurer une présence constante dans la collectivité, s'y intégrer.

Pour que le projet soit accepté socialement il faut avoir :

- Un bon projet
- Un bon leader
- De la volonté de faire des concessions
- Et de l'écoute et de l'empathie.

À éviter lors de la prise de décision par la municipalité

- Éviter de décider en accordant plus de valeur aux informations qui confortent nos valeurs. (Le biais de confirmation)
- Une décision n'est pas forcément la bonne. (La pensée de groupe)
- Les leaders influencent grandement l'opinion de tous. (L'influence hiérarchique)
- Le changement n'implique pas nécessairement la perte d'une chose au profit d'une autre. (L'aversion de la perte)

Déclaration pour l'intégration harmonieuse des activités minières aux territoires.

Le Québec se démarque par son potentiel minier. Certaines régions comptant sur la villégiature comme moteur économique ont connu une augmentation significative du nombre de titres miniers sur leur territoire.

L'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités. Elles doivent avoir les outils nécessaires pour assurer l'intégration des activités de différentes natures.

Ainsi les élu.e.s de l'UMQ demandent au gouvernement du Québec de :

- Mettre à jour l'encadrement municipal des activités minières.
- Permettre aux municipalités de reconnaître la valeur économique, sociale et culturelle de la villégiature en assurant la cohabitation harmonieuse des activités minières.
- Assurer la pérennité du prélèvement d'eau souterraine ou de surface à des fins de consommation humaine.
- Modifier la loi pour permettre aux municipalités de différencier l'extraction des ressources minérales de surface comme les carrières et sablières des autres activités minières dans le TIAM.
- Reconnaître que l'acceptabilité sociale constitue un élément fondamental pour tout projet minier.
- Mettre sur place un comité technique qui aura pour mandat de proposer des améliorations au régime d'encadrement des activités minières par l'aménagement du territoire.

Déclaration, signée par la municipalité de Gatineau, est disponible en entier ici :

[declaration-pour-lintegration-harmonieuse-des-activites-minieres-aux-territoires.pdf \(umq.qc.ca\)](#)

J'invite par ailleurs mes collègues de partout au Québec à envoyer un signal fort en appuyant, par résolution, la Déclaration de Gatineau », a déclaré le président de l'UMQ et maire de Gaspé, monsieur Daniel Côté.